

mdconseil

  
**SAFEGE**  
*Ingénieurs Conseils*



## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée de la Bresle

Commission thématique - Gestion, protection et  
valorisation des milieux aquatiques

Élaboration du scénario tendanciel

Compte-rendu de la réunion du 26/11/2012  
Salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle



## ➤ DUREE :

---

9h30 – 12h30

## ➤ ORDRE DU JOUR :

---

- Rappel de la démarche et des objectifs
- Déroulement de la réunion
- Présentation des éléments issus de la réunion transverse du 19/11/2012
- Prospective par thématique
  - Evolution des milieux aquatiques
  - Evolution des espèces et de la continuité écologique
  - Evolution des loisirs liés à l'eau
- Synthèse des choix retenus par le groupe de travail
- Phases à venir

## ➤ LES INTERVENANTS

---

- M. MILLAIR, Chef de projet SAFEGE
- M. RATIER, Ingénieur de projet SAFEGE
- M. BOUYER, Stagiaire chez SAFEGE
- M. DEREUX, MD Conseil
- MME MELET, Animatrice SAGE de la Vallée de la Bresle

## ➤ MEMBRES PRESENTS

---

### ➤ 1<sup>er</sup> collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux

- M. BIGNON – Représentant de l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Somme)
- M. DENIS – Maire de Sénarpont

### ➤ 2<sup>ème</sup> collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations

- MME GEROUARD – Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime
- M. ROGUET et MME BRUNEL – Chambre d'agriculture de la Somme
- M. HUCHER et MME LATHUILE – CCI Littoral Normand-Picard
- M. BOYER – Association syndicale autorisée de la Bresle
- M. BERTHIER et M. PAWAR – Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Somme
- M. QUEVAUVILLERS – Groupement régional des agriculteurs bio de Haute-Normandie ou Agriculture biologique de Picardie

➤ **3<sup>ème</sup> collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics**

- M. HARLAY – Agence des aires marines protégées
- M. FORGEOIS et M. DOMAILAIN – Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- M. THINUS – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Haute Normandie
- M. MOROY – Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Somme
- MME. CAUVIN – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Picardie
- M. VORBECK – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Picardie

➤ **Autres personnes présentes**

- MME FOURNEL et M. EUZENAT – ONEMA
- M. MICHEL – Institution de la Bresle, Chargé de mission restauration de la continuité écologique

➤ **ABSENTS OU EXCUSES**

---

➤ **1<sup>er</sup> collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux**

- M. ROUSSEL – Maire de Rieux
- MME LUCOT-AVRIL – Maire d'Aumale
- M. NANTOIS – Maire de Martainneville
- M. MYLLE – Maire de Lannoy-Cuillère
- M. PERIMONY – Maire de Blargies
- M. SENECAL – Représentant de l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Seine-Maritime)
- M. VIGREUX – président du SMEA Caux Nord-Est
- M. BECQUET – Maire de Morienne
- M. ANDRIEUX – Maire de Vieux-Rouen-sur-Bresle
- M. MILON – Maire de Nullemont
- MME DUCHAUSSOY – Maire de Nesle-Normandeuse
- M. DALLERY – Maire d'Andainville
- M. DIZAMBOURG – Maire de Méneslies
- M. NOBLESSE – Maire d'Inval-Boiron
- M. BOUCRY – Maire de Brocourt
- M. LEVASSEUR – Conseiller régional de Haute-Normandie
- MME LEULIETTE – Conseillère régionale de Picardie – Excusée
- M. DESTRUEL – Conseiller général de la Somme – Excusé
- MME LE VERN – Conseillère générale de la Seine-Maritime
- M. PATIN – Conseiller général de l'Oise
- M. HUCLEUX – Vice-président de la Communauté de communes de Picardie Verte
- M. TROLEY – Vice-président de la Communauté de communes Bresle Maritime
- M. HOUSSAYS – Président du SIEPA Vimeuse
- M. CAPON – Président du SIEPA du Liger
- MME BOURGEOIS – Syndicat intercommunal de la rivière le Liger (SIARL)

- M. PLE – Président du Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse (SIAHBVV)

➤ **2<sup>ème</sup> collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations**

- M. le Président de la Chambre d'agriculture de l'Oise ou son représentant
- M. le Président du Pôle mondial de flaconnage de luxe de la Vallée de la Bresle ou son représentant
- M. le Président du Comité départemental de canoë kayak de la Somme ou son représentant
- M. le Président de l'Association Picardie Nature ou son représentant
- M. le Président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine-Maritime ou son représentant
- M. le Président de L'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) « Que choisir » Rouen ou son représentant
- MME la Présidente de Haute-Normandie Nature Environnement ou son représentant
- M. le Président de la société Gheerbrant – Producteurs d'hydroélectricité ou son représentant
- MME la Présidente de l'Association de préfiguration du Parc naturel régional Picardie Maritime ou son représentant

➤ **3<sup>ème</sup> collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics**

- M. le Préfet de bassin ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou son représentant
- MME. la Sous-Préfète de Dieppe – Préfecture de Seine-Maritime
- M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Seine-Maritime ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence régionale de santé de Haute-Normandie ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence régionale de santé de Picardie ou son représentant
- M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise de l'Oise ou son représentant

➤ **Autres personnes**

- CC Vimeu industriel
- CMA 76
- CMA 80
- Pays Yères Bresle
- Port du Tréport
- SCOT Picardie verte (Oise)

 **LES OBJECTIFS DE LA REUNION**

---

Réunion de travail pour définir le scénario tendanciel d'évolution du bassin versant de la Bresle aux échéances DCE (2015 – 2021 – 2027) concernant la problématique des milieux et des espèces aquatiques.

Pour mémoire, le scénario tendanciel vise à définir l'état probable du territoire aux échéances rappelées ci-dessus et ce sans aucune politique supplémentaire à celles menées actuellement ou en cours de mise en œuvre, et donc sans SAGE.

## ➤ LE DEROULEMENT DE LA REUNION

---

La réunion s'est organisée de la manière suivante :

Mme RATIER a rappelé brièvement la démarche et les objectifs de l'établissement du SAGE et a ensuite expliqué le déroulement et les objectifs de la réunion.

M. MILLAIR a ensuite précisé les liens entre le travail réalisé lors de la réunion transverse du 19 novembre et les commissions thématiques du 26 et 27 novembre. Enfin il a présenté les différents facteurs jouant sur l'état des milieux aquatiques qui seront traités au cours de la réunion.

Mme RATIER a présenté une synthèse des conclusions du groupe de travail du 19 novembre 2012 donnant les éléments contextuels (climat, occupation du sol) et le cadre socio-économique du scénario tendanciel.

Les membres de la commission thématique ont ensuite été séparés en deux tables rondes afin de faciliter les échanges et permettre à chacun de s'exprimer. Le premier groupe a traité de la **qualité des milieux** et le second des **espèces et de la continuité écologique**. Au bout de 45 minutes, les thématiques étudiées par chacun des groupes ont été interchangées. Pour chaque thématique, les groupes ont repris les discussions sur la base des observations réalisées par le groupe précédent. Enfin, les **conséquences de l'évolution du tourisme** sur le bassin versant ont été évoquées en séance plénière.

La présentation PowerPoint et les documents diffusés en réunion sont rappelés en annexe.

## ➤ REMARQUES SUR LA RÉUNION TRANSVERSE DU 19/11/12

---

Lors de chacune des commissions du 26 et 27 novembre, **MME RATIER** a présenté un tableau rappelant les évolutions tendanciennes validées par le groupe de travail préparatoire le 19/11/12 concernant les éléments contextuels (climat, occupation du sol) et les données socio-économiques sur le territoire.

Ces rappels, ont suscité de nouvelles remarques par les acteurs présents. Par souci de clarté, il a été décidé de faire une seule synthèse de ces débats, rappelée en début de chacun des comptes-rendus de ces quatre commissions thématiques.

### ➤ Zones humides (ZH)

Lors de la réunion transverse du 19 novembre, les membres présents à la réunion s'étaient accordés sur une tendance à la diminution des zones humides sur le territoire en raison notamment de l'urbanisation. Cet élément a suscité de nouvelles remarques lors des commissions thématiques du 26 et 27 novembre 2012 :

Les différents services de l'État (**DDT et DREAL**) rappellent que les projets d'une superficie supérieure à 1000 m<sup>2</sup> sont soumis à déclaration ou autorisation au titre de la Loi sur l'eau. En cas de destruction des zones humides, des mesures compensatoires sont demandées.

Un autre intervenant explique que les compensations peuvent se faire en dehors du territoire. Il est donc possible d'observer une diminution de la surface en ZH sur le territoire du SAGE. D'autres intervenants, font également part de leurs observations de terrain de disparition de certaines zones humides sur le territoire et ce, malgré les règles imposées.

**SAFEGE** rappelle que bien qu'un objectif de compensation à fonctionnalité égale soit visé il est souvent difficile d'y parvenir. Compte tenu des remarques formulées, les participants semblaient s'accorder sur ce point et donc valider une stabilisation des surfaces en zones humides mais avec un risque de pertes de fonctionnalités.

**SAFEGE** a tenu à préciser sur ce point qu'il ne s'agissait pas d'afficher dans le scénario tendanciel une inefficacité des politiques actuelles mais de s'interroger sur la valeur ajoutée du SAGE par rapport à la réglementation et l'action déjà existantes. C'est un enjeu des débats : la position validée dans ce scénario tendanciel doit permettre d'orienter, par la suite, les dispositions (ou actions), mentionnées dans les

variantes, permettant d'atteindre le bon état ; valider une protection déjà actuelle par la réglementation positionnera le SAGE sur un message politique différent (peut être plus orienté sur la gestion et leur valorisation par exemple, mais pas sur un besoin de préservation).

A l'issue du débat, on tendrait vers le consensus suivant : maintien de la superficie recouverte par les zones humides mais diminution de leur fonctionnalité.

#### ➤ **Agriculture**

Les **chambres d'agriculture** et plusieurs autres intervenants rappellent qu'il n'y a pas que de l'élevage sur le territoire. Ils trouvent que le tableau n'exprime pas clairement l'évolution de l'agriculture. L'agriculture ne va pas baisser autant que ne le laisse penser le tableau : la tendance serait plutôt à la diminution de l'élevage lié à l'herbe.

**SAFEGE** précise que le tableau de synthèse a été réalisé pour les besoins des commissions thématiques dans le but d'encadrer les discussions par les décisions prises lors de la réunion du 19 novembre. Le tableau ne prétend pas rendre compte des détails et de l'ensemble des débats. **SAFEGE** prend bien en note toutes les remarques et adaptera le scénario tendanciel en conséquence.

#### ➤ **Climat**

Remarques sur les précipitations : il existe des disparités territoriales qui ne transparaissent pas dans les résultats.

**SAFEGE** explique que ces précisions sont difficiles à apporter en tendanciel et que les jeux de données climatiques ne permettent pas d'apporter autant de détails dans les prévisions.

#### ➤ **Urbanisation**

La **DDTM 80**, **l'ONEMA**, et le maire de Senarpont, rappellent l'existence de règles d'urbanisation interdisant la construction en zones humides et préconisant une densification des habitations. Le fait d'indiquer dans le document tendanciel que l'urbanisation se fait en habitat dispersé leur pose problème. D'autres intervenants et **SAFEGE** font remarquer l'absence de documents d'urbanisme dans certaines communes alors soumises au RNU. Le **maire de Martainneville** fait remarquer que des permis de construire se voient refusés par les services de l'État faute de documents d'urbanisme. Il pointe ainsi du doigt que l'absence de documents d'urbanisme dans certaines communes n'entraîne pas forcément une urbanisation anarchique.

Finalement, les commissions valident une urbanisation autour des pôles urbains existant qui restera modérée sur le territoire (croissance faible et modération par la réglementation existante).

## ➤ ECHANGES DES DEUX GROUPES SUR LA THEMATIQUE : ESPECES ET CONTINUTE ECOLOGIQUE

---

### ➤ Remarques générales

L'ONEMA DAST (Direction de l'Action Scientifique et Technique / station d'Eu) fait remarquer l'absence du logo de l'ONEMA sur les graphiques des effectifs à la station de comptage d'EU. Il est demandé de veiller à indiquer systématiquement la source « ONEMA – Station de contrôle des migrateurs de EU » et le logo.

L'ONEMA DiRNO et DAST et la DREAL Haute-Normandie s'accordent à dire qu'il faut veiller à parler de toutes les espèces repères ou emblématiques sans en privilégier une. Ces espèces sont : la truite de mer et la truite fario, le saumon atlantique, l'anguille et la lamproie fluviatile. SAFEGE explique, concernant cette dernière espèce, ne disposer que de très rares données de pêches électriques qui ne permettent pas de déterminer une tendance de population. Par ailleurs, il faudra également mentionner dans le rapport les affluents tels que la Vimeuse et le Liger (le Power point ne mentionnait qu'en synthèse la Bresle et la Méline).

## Devenir des ouvrages sur les cours d'eau

### ➤ Ouvrages Hydrauliques actuels

L'ONEMA DiRNO ainsi que la DREAL Haute-Normandie font remarquer qu'il y a deux ouvrages prioritaires limitant le front de colonisation pour la plupart des espèces : les ouvrages de Senarpont et de Saint-Léger.

Les participants sont surpris par les chiffres évoqués dans les documents (nombre d'ouvrages et % d'infranchissables). SAFEGE rappelle que le nombre d'ouvrage correspond à la donnée de l'état initial de 2010 réalisé par l'EPTB Bresle et que les données concernant l'état des ouvrages prioritaires pour l'anguille ont été fournies le vendredi précédent par l'ONEMA DiRNO (centre de Bourg Achard).

Suite à la réunion, L'ONEMA DiRNO rappelle que le nombre important d'ouvrages est un héritage du passé et précise qu'il convient de dissocier les anciens vannages agricoles (qui servaient autrefois notamment au baignage des prés) des autres ouvrages (moulins, répartiteurs, piscicultures, hydroélectricité, suivi scientifique, navigation...). L'ONEMA explique donc le besoin d'un inventaire précis et rappelle qu'il doit terminer une actualisation des données ROE2013.

L'ONEMA DiRNO précise également, à la suite de la réunion, que l'ONEMA (DiRNO + SD76 et 80) a constaté 7 ouvrages avec usage avéré sur cours principal de la Bresle en 2012 : 2 piscicultures, 2 ouvrages de production d'hydroélectricité, 1 ouvrage de navigation, 2 ouvrages pour le suivi scientifique des poissons migrateurs). Cependant, il ne dispose pas de données sur les affluents. Il explique également que la ruine progressive d'une grande partie du parc d'ouvrages hydrauliques ces dernières décennies s'inscrit pleinement dans le scénario tendanciel.

### ➤ Actions d'aménagement des ouvrages

Concernant l'aménagement des 35 ouvrages prioritaires (feuille de route de l'Institution Bresle), l'ONEMA DiRNO et la DREAL Haute-Normandie indiquent que la première tranche de travaux a déjà pris du retard. L'objectif du plan anguille risque de ne pas être atteint pour 2015.

Toutefois :

- Selon la DREAL Haute-Normandie, il y a une certitude d'intervention sur les ouvrages de Saint Léger et Sénarpont (la réalisation de ces travaux pourrait servir d'exemple et

favoriser les autres projets). Les deux groupes valident un rétablissement de la continuité écologique à leur niveau dans le scénario tendanciel et à échéance proche.

- La réalisation des travaux prévus dans les 7 tranches est validée par la commission comme devant s'achever. Elle prévoit donc un rétablissement de la continuité écologique sur 35 ouvrages d'ici à 2022-2025. L'EPTB indique que des points de blocage pourront ralentir le processus ou parfois le compromettre (pour certains ouvrages). Sont évoqués notamment : la difficulté de financement pour certains particuliers à hauteur de la part qui leur revient (variable selon les projets), la faible popularité de ces interventions auprès de certains propriétaires (considérations d'ordre personnel) et donc les difficultés foncières qui en découlent<sup>1</sup>.

Ainsi, la commission valide que les travaux sur ouvrages ne seront peut être pas réalisés dans l'ordre des 7 tranches prévues, mais plutôt en fonction des opportunités.

L'EPTB précise qu'en scénario tendanciel, des propriétaires d'ouvrages sont susceptibles de mettre en place des actions de réductions d'impacts de leur(s) ouvrage(s) hydraulique(s) même si ceux-ci ne sont pas identifiés comme prioritaires.

Enfin les DREAL proposent que le rapport intègre dans le scénario tendanciel une indication de l'évolution du taux d'étagement suite aux actions de rétablissement de la continuité écologique.

## Devenir des peuplements piscicoles

### ➤ **Station de suivi des migrateurs de EU (ONEMA).**

L'ONEMA DAST explique qu'il s'agit d'une station unique en France, qui suit depuis une trentaine d'années la population de truite de mer et de saumon atlantique remontant la Bresle. Le SAGE doit mettre en avant ce point et valoriser les données de cette station.

L'ONEMA DAST indique que la pérennité de cette station n'est pas assurée au delà de quelques années<sup>2</sup>.

L'analyse de ces données permet de montrer la relative stabilisation des peuplements de la truite de mer sur les trente dernières années, bien que des fluctuations d'un rapport de 1 à 2 puissent être observées suivant les années. En revanche, pour le saumon atlantique, la situation reste inquiétante avec plusieurs années successives où les effectifs annuels estimés sont faibles. La reprise sur les 10 dernières années demeure fragile car elle est essentiellement due aux printemps très peu pluvieux qui ont limité le transfert de terre aux cours d'eau (concentrations de matières en suspension faibles dans l'eau).

### ➤ **Données des pêches électriques**

Selon l'ONEMA DAST, les données de pêche électrique n'apportent pas beaucoup d'éléments pour la truite de mer et le saumon atlantique par rapport à la station d'Eu. Elles sont trop éparées et peu significatives pour prévoir un scénario tendanciel ; il vaut mieux se concentrer sur la chronique de la station. Ce point transparaît dans le tableau de synthèse des pêches électriques présenté en réunion où peu de différence amont/aval est notée alors que celle-ci est bien réelle. Ce point sera donc corrigé dans le rapport de scénario tendanciel.

---

<sup>1</sup> En prévision des scénarios alternatifs, notons que la commission indique qu'un renforcement de l'équipe serait indispensable à l'accélération de la réalisation de ces travaux.

<sup>2</sup> Les membres de la commission identifient une action de maintien de cette station au niveau du SAGE (élément qui sera reproposé dans les scénarios alternatifs).

Seules les données des pêches électriques pour l'anguille sont à regarder de plus près. L'ensemble des participants valident la baisse inquiétante des effectifs (bien qu'il y ait moins d'années de suivi que sur la station d'Eu). Par ailleurs, l'**ONEMA DAST** précise qu'actuellement l'anguille a du mal à occuper tous les tronçons qui lui sont accessibles sur la rivière car d'autres facteurs que la continuité écologique impactent les capacités de colonisations des espèces.

### ➤ Evolution des peuplements

**M. MICHEL** explique que le développement des populations n'est pas uniquement lié à la possibilité de circulation mais aussi à la qualité du cours d'eau et de l'habitat. Il pointe notamment les phénomènes de concrétionnement, l'impact des rejets agricoles, industriels ou urbains ....

L'effacement des ouvrages n'est donc pas le seul levier d'action au développement des populations de poissons migrateurs. Une amélioration tendancielle sera constatée ; elle sera d'autant plus forte que des actions visant à limiter les rejets seront mises en place. L'**ONEMA DAST** est en accord avec cette observation mais rappelle que ces travaux sont nécessaires à l'amélioration de la colonisation par les espèces.

En dehors de ces autres facteurs, les participants valident les principes suivants (effets d'un rétablissement de la continuité sur les ouvrages) :

- Une plus grande présence de la truite de mer sur le linéaire de la Bresle, cette dernière étant l'espèce susceptible de remonter le plus le cours d'eau (à l'inverse du saumon atlantique qui occupe plus l'aval),
- Un accès favorisé aux zones de frayères en amont (principalement pour les truites).
- Un effet local sur l'abaissement de la température de l'eau et la baisse du concrétionnement calcaire (points positifs pour les espèces) pour le cas d'abaissement ou de suppression de certains ouvrages hydrauliques.
- Une restauration des habitats ennoyés ou dégradés par la zone d'influence de l'ouvrage.

Toutefois la commission valide des évolutions assez faibles des peuplements pour les raisons suivantes (et sur la base du diagnostic proposé par l'**ONEMA DAST**):

- Une stabilité des peuplements de la truite de mer, voire une légère progression en considérant un accès favorisé aux frayères et donc un potentiel d'accroissement du nombre de juvéniles retournant en mer pour leur croissance (en rappelant toutefois que la mortalité en mer reste élevée et que seul un faible nombre parvient au stade adulte pour retourner ensuite sur la Bresle en période de frai).
- Un appauvrissement des densités de truite fario sur les réservoirs biologiques amont, du à la perte d'habitats, notamment en relation avec la diminution des débits d'après l'**ONEMA DirNO**.
- Un statu quo pour les peuplements du saumon atlantique : une faiblesse des peuplements et un risque maintenu de voir se répéter des années plus catastrophiques comme celles de la fin des années 90-début 2000. Par ailleurs, l'**ONEMA DAST** a reprecisé que la problématique dépassait l'échelle de la Bresle (notamment avec des facteurs plus globaux comme l'effet du changement climatique sur cette espèce conduisant à une diminution d'effectif à l'échelle internationale).
- Une diminution des peuplements d'anguille. L'espèce est déclarée en voie d'extinction au niveau européen. A cela s'ajoute que l'ouvrage au niveau du port du Tréport n'est pas conçu pour une bonne circulation de cette espèce à la

montaison... L'ONEMA DiRNO précise que l'ouvrage est inscrit dans les ouvrages prioritaires du Plan de Gestion Anguille, et est donc prioritaire en terme d'aménagement

### ➤ Question complémentaire sur l'impact de la navigation

La fédération de pêche de la Seine-Maritime demande s'il y a un impact de la pratique du canoë-kayak sur le peuplement piscicole.

L'ONEMA (SD 76) explique qu'à sa connaissance il n'existe pas d'étude sur le sujet, mais que selon eux l'impact est minime voire nul.

Les services de l'État (DDT et DREAL) rappellent qu'il existe un arrêté interdisant la navigation en période d'étiage, ce qui limite le potentiel d'impact.

Les participants ajoutent par ailleurs que sur la Bresle, la navigation de loisir est très peu développée et ne semble pas de nature à dénaturer l'habitat piscicole. Ils valident par ailleurs en scénario tendanciel que cette activité se maintiendra à son niveau actuel.

### Synthèse

Les membres de la commission sont d'accord avec les hypothèses tendanciennes suivantes :

- ▶ Réalisation des travaux sur 30 à 35 ouvrages d'ici 2025, mais pas nécessairement en suivant les 7 tranches de travaux prévues. Ce point reste toutefois conditionné à de nombreuses questions d'ordre financier, social (acceptation par les propriétaires) et technique (financement des accompagnateurs de projets).
- ▶ La ruine progressive d'une grande partie du parc d'ouvrages hydrauliques
- ▶ Évolution des peuplements migrateurs comme suit :
  - stabilité voire progression de la population de truite de mer ;
  - Appauvrissement des densités de Truite Fario sur les réservoirs biologiques amont, du à la perte d'habitats, notamment en relation avec la diminution des débits.
  - statu quo fragile pour les populations de saumon atlantique et diminution de la population d'anguille.

Le rétablissement de la continuité écologique est en effet identifié comme un levier efficace, mais des inquiétudes fondées portent sur les autres facteurs influençant la présence des espèces (qualité de l'eau notamment MES et changement climatique par exemple...).

## ➤ ECHANGES DES DEUX GROUPES SUR LA THEMATIQUE : ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES

---

### ➤ Hydromorphologie<sup>3</sup>

#### Ripisylve :

Les intervenants évoquent un sur-entretien de la Bresle par le passé, avec des coupes à ras et des curages fréquents. Ils évoquent une amélioration de cet entretien qui est aujourd'hui plus raisonné, depuis la LEMA de 2006 notamment. Cependant, un intervenant rappelle que les propriétaires riverains peuvent toujours réaliser un sur-entretien sur leur linéaire de berge. Par ailleurs, la DREAL mentionne une tendance à l'uniformisation de la ripisylve qui tendrait à une perte de biodiversité.

#### Berges :

Les berges sont peu artificialisées sur le territoire. Le point noir du canal d'Eu est pointé. Les intervenants valident une faible artificialisation des berges à l'avenir.

Les berges sont piétinées en milieu rural (Liger, Vimeuse, Bresle amont notamment), créant une sur-largeur de la rivière, des apports en fines et en matières organiques impactant l'état écologique. Les intervenants valident le respect des bandes enherbées aux bords des cours d'eau.

Concernant les espèces invasives animales, l'augmentation de la population de rats musqués et de ragondins est validée par les tables rondes. La fédération de pêche 80 mentionne la nécessité de restaurer le cours d'eau pour pallier au problème car le piégeage ne permet pas de lutter efficacement contre ces nuisibles.

#### Gouvernance :

Les intervenants s'accordent à pointer un problème général de gouvernance sur le bassin, et plus particulièrement sur le Liger. Le SAGE devra porter des actions sur cette question.

Un nouveau Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) va être réalisé l'an prochain sur le territoire géré par l'ASA de la Bresle, intégrant la Vimeuse et le périmètre d'intervention de la CCPV. Le Liger est exclu de ce périmètre mais fait l'objet d'un PPRE qui n'est aujourd'hui pas appliqué faute de moyens et d'une gouvernance adaptée.

Les intervenants choisissent de faire confiance à ce nouveau PPRE pour améliorer l'état hydromorphologique des cours d'eau en termes d'état des berges, d'entretien de la ripisylve, de lutte contre les espèces invasives.

### ➤ Zones humides

La table ronde rappelle les éléments réglementaires suivants :

- pour les projets en dessous de 1000 m<sup>2</sup>, les services de police de l'eau ne sont pas consultés mais les services d'urbanisme sont consultés ;

Pour tout projet supérieur à 1000 m<sup>2</sup>, il est préconisé d'éviter la destruction des zones humides ; à défaut la compensation des zones humides détruites est obligatoire. Cependant cette compensation soulève les questions suivantes :

- quelle localisation de ces zones de compensation sur le bassin de la Bresle ?

---

<sup>3</sup> L'état des eaux superficielles est traité plus en détail dans la commission thématique dédiée aux eaux superficielles. Seul le critère hydromorphologique est pris en compte lors de cette table ronde.

- quelle fonctionnalité des zones humides de compensation ?

Par ailleurs, il est rappelé que des communes ne disposent pas de documents d'urbanisme, et que de nombreux documents d'urbanisme ne sont pas conformes au SDAGE et permettent donc une urbanisation en zone humide en l'état pour les projets d'une superficie inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>.

L'entretien des zones humides est également évoqué par la Chambre d'Agriculture. Il est nécessaire, pour certaines d'entre elles, qu'un entretien agricole soit réalisé pour leur préservation.

En termes de surface, la table ronde s'accorde sur une baisse des surfaces de zones humides bien plus faible que dans le passé.

Les intervenants valident le fait qu'à ce jour, personne ne s'est engagé dans la démarche de classement des zones humides prioritaires (ZSGE et ZHIEP) sur le territoire. .

### Synthèse

Les membres de la commission sont d'accord avec les hypothèses tendanciennes suivantes :

- ▶ Hydromorphologie : Les intervenants font le choix de faire confiance au futur PPRE qui sera réalisé en 2013 sur le territoire de l'ASA de la Bresle. Il devrait permettre un entretien adapté des berges et de la ripisylve sur le linéaire concerné. Ils valident une stabilité du bon état écologique sur l'amont de la Bresle et un statu quo sur le Liger en état moyen. Un risque de non atteinte du bon état écologique sur l'aval de la Bresle en raison notamment d'altérations morphologiques est également validé.
- ▶ Zones humides : Les intervenants valident une baisse très faible de la surface de zones humides, avec une modification éventuelle de leurs fonctionnalités et de leur répartition sur le territoire. Aucun acteur ne s'est engagé à ce jour dans la démarche de classement des zones humides prioritaires (ZSGE et ZHIEP).
- ▶ Absence de maîtrise d'ouvrage sur le Liger et la Bresle amont ce qui limite les possibilités de restauration du cours d'eau ou de réduction des dégradations (espèces invasives).

➤ **Fréquentation touristique**

La commission valide la réalisation d'actions proposées dans la « Stratégie de développement touristique du Pays de Bresle Yères ». Néanmoins, les participants ne prévoient pas une augmentation du tourisme dans la vallée de la Bresle. Une stabilisation de la fréquentation touristique est validée.

La **DREAL Picardie** s'interroge sur la relative baisse de fréquentation touristique observée de 2008 à 2011 et se demande si cette baisse n'est pas tout simplement liée à un facteur météorologique.

La commission valide que le tourisme dans la vallée de la Bresle n'a pas d'impact significatif sur l'eau, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

➤ **Pratique de la pêche de loisir**

La baisse du nombre de pêcheurs est confirmée par l'ensemble des participants et notamment par les fédérations de pêche.

La **fédération de pêche de la Seine-Maritime** explique que cette baisse s'observe au niveau national et qu'elle est plus liée à une évolution sociétale qu'à l'état des cours d'eau.

La commission valide en tendancieriel une faible baisse du nombre de pêcheurs.

L'**ONEMA DiRNO** précise que la baisse de la pratique de la pêche est une bonne nouvelle pour les anguilles et les saumons. Cependant la truite de mer pourrait être plus pêchée. En effet, les études menées à la station de comptage des migrateurs d'Eu (STACOMI – DAST) tendent à démontrer que les très fortes déposes d'œufs ne conduisent pas au plus fort recrutement de juvéniles de truites de mer.

L'**ONEMA DAST** rappelle les difficultés d'accès aux berges sur le bassin versant. De très nombreux propriétaires refusent de donner un accès public à leurs berges. Seul 15 % du linéaire serait aujourd'hui accessible à tous.

Synthèse

Les membres de la commission sont d'accord avec les hypothèses suivantes en tendancieriel pour l'évolution des loisirs :

- ▶ Réalisation des projets touristiques inscrits dans les programmes avec une orientation vers le tourisme durable ;
- ▶ Stabilisation de la fréquentation touristique sur le BV ;
- ▶ Faible baisse de la pratique de la pêche de loisir ;
- ▶ Les loisirs sur le BV ne semblent pas impacter l'eau de manière qualitative ou quantitative.